

Erratum

Section 3.4 – Non-renouvellement

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée au tableau relatif aux non-renouvellements dans la section 3.4 du bulletin du 11 juin 2020 (vol. 17, n° 23). Les dates apparaissant dans le tableau sont erronées. Un erratum est publié à cet effet à la section 3.4 du bulletin du 25 juin 2020 (vol. 17, n° 25) avec le tableau corrigé.